

Les épreuves du Bac

Option Musique

2nde / 1ère / Terminale

3 h / semaine

en plus
des enseignements
obligatoires

Contrôle continu

Spécialité Musique

1ère // Terminale

4h /semaine // 6h / semaine

fait partie des
enseignements obligatoires

contrôle continu : 40% de
la note finale
épreuves finales : écrit + oral :
60% de la note finale

La Musique au

Lycée Honoré Daumier

Année 2020



Et après le bac ?

Voici une liste de métiers de la musique non exhaustive, à consulter sur le site de la Philharmonie de Paris



Cité Scolaire HONORE DAUMIER

46, Avenue Clôt BEY 13008 Marseille

Tél : 04 91 76 01 20 - FAX : 04 91 71 15 40

ce.0130175V@ac-aix-marseille.fr



ENSEIGNEMENT OPTIONNEL MUSIQUE

de la seconde à la terminale

Pour qui ?

Tous ceux qui aiment la musique, instrumentistes ou chanteurs, confirmés ou débutants mais motivés, issus des classes de 3ème.

Pas de sélection d'entrée. Évaluation pour le bac en **contrôle continu**

Pour quoi ?

Pour le plaisir,
Pour développer l'expression artistique par des pratiques diversifiées.
Pour participer à des projets culturels.
Cet enseignement apporte les outils pour commenter et analyser des œuvres

3h d'enseignement le mercredi après midi



ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE

en 1ère et en terminale

Pour qui ?

Ouvert à tous les passionnés et motivés (confirmés ou débutants), l'enseignement est adapté au niveau de chacun . Il est aussi ouvert aux élèves n'ayant pas suivi l'enseignement optionnel en 2de.

Pour quoi ?

Avec **4 heures** par semaine en 1ère et **6 heures** par semaine en **Terminale** vous pourrez consolider votre culture musicale et artistique, vous perfectionner dans le domaine de l'analyse musicale (orale ou écrite) et aiguïser votre sens critique. La pratique musicale (instrumentale ou vocale) tient une place centrale dans cet enseignement, et vous permettra aussi d'acquérir des compétences spécifiques telles que l'interprétation, la connaissance de la composition, de l'arrangement, de l'improvisation, mais aussi de la MAO.

